



**Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel**

Motion de Martin Schmidt et de sept cosignataires visant à « Envisager le regroupement des diverses organisations chargées de la liturgie qui existent dans le paysage ecclésial suisse »

Proposition

Le Conseil de l'EERS est chargé d'examiner, sur la base des clarifications déjà effectuées, l'opportunité de regrouper les divers organes supra-cantonaux qui traitent de la liturgie et de soumettre une proposition de mise en œuvre durant le synode d'été 2025.

Développement

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour réunir à un niveau national, sous un même toit, les organisations chargées de la liturgie pour les régions linguistiques (la Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique de la CER PSLM, la « Liturgie- et Gesangbuchkonferenz LGBK » ou conférence de la liturgie et du psautier ainsi que la Commission de liturgie de l'EERS).

Dans le contexte de la discussion portant sur le regroupement au sein des trois champs d'action de l'EERS et compte tenu de la bonne collaboration des divers organes concernés, la possibilité de rassembler le travail autour de la liturgie – par exemple sur le modèle de la Diaconie Suisse notamment – a une nouvelle fois retenu l'attention. Pour diverses raisons, les initiatives déjà menées dans ce sens ne sont pas parvenues au stade de la mise en œuvre. Cette situation pourrait tenir au fait qu'à ce jour, il n'y a pas eu de mandat visant à envisager un regroupement par delà les régions linguistiques.

De plus, les ressources et les champs de compétences de chacune des organisations se présentent de manière fort diverse : alors que la Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique de la CER est avant tout un lieu d'échange au modeste budget, la LGBK dispose d'un budget de l'ordre de 200 000 francs et d'un équivalent plein temps, tout en étant aussi une maison d'édition ; la Commission de liturgie de l'EERS pour sa part est un lieu d'échange entre les régions linguistiques, qui traite les diverses thématiques nationales ayant trait à l'évolution de la liturgie et du culte.

Ces derniers mois, les responsables des trois organisations liturgiques se sont retrouvés plusieurs fois pour envisager des approches. Globalement ouverts à l'idée d'une réunion, ils sont toutefois dépourvus de mandat clair et d'un organisme chargé de ce mandat. De plus, il importe à ces organisations – en dépit du fait qu'elles ont une opinion favorable d'un rassemblement – que la phase de transformation envisageable ne suscite pas trop d'incertitudes, voire de frictions, surtout compte tenu des dynamiques positives à l'œuvre en leur sein et de l'accord qui vient d'être donné concernant la procédure entamée dans le cadre de la LGBK portant sur le chant.

Développer un modèle visant un regroupement sous un toit commun est donc tout à fait pertinent. Ce modèle montrera comment éliminer des doublons, comme appréhender au mieux les attentes partagées et comment intégrer les perspectives qui dépassent les régions linguistiques.

Compte tenu des objectifs pour la législature du Conseil de l'EERS, qui prévoient notamment des simplifications structurelles et des amincissements dans l'organisation, le moment semble bienvenu pour envisager sérieusement une réunion. Il faut donc mandater le Conseil de l'EERS pour cet examen.

Martin Schmidt, SG

Les cosignataires :

Christina Aus der Au, TG

Lilian Bachmann, LU

Erika Cahenzli, GR

Wolfram Kötter, SH

Iwan Schulthess, BE

Martina Tapernoux-Tanner, AR et AI

Benoît Zimmermann, VD